

VD_FINDINFO Décision / 2012 / 267 vom 3. April 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-04-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_D_cision___2012___267

FR: VD_FINDINFO Décision / 2012 / 267 du 3 avril 2012

IT: VD_FINDINFO Décision / 2012 / 267 del 3 aprile 2012

Regeste

TRANSACTION{ACCORD}, RADIATION DU RÔLE | 94 al. 1 let. c LPA-VD

Erwägungen

E. 31

décembre 2010 et abrogé par l'entrée en vigueur du CPC [Code de procédure civile du 19 décembre 2008, RS 272] au 1^{er} janvier 2011, qui prévoit aussi la gratuité pour les litiges portant sur des assurances complémentaires à l'assurance-maladie sociale au sens de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie [art. 113 al. 2 let. f CPC]), ni d'allouer des dépens. Par ces motifs, le juge unique prononce : I. Il est pris acte de la transaction du 3 avril 2012 pour valoir jugement. II. La cause est rayée du rôle. III. Il n'est pas perçu de frais judiciaires, ni alloué de dépens. Le juge unique : Le greffier : Du La décision qui précède est notifiée à : ■ Me Monnard Séchaud, avocate (pour I. _____), ■ Me Didier Elsig, avocat (pour U. _____ Assurances SA) par l'envoi de photocopies. Un appel au sens des art. 308 ss CPC peut être formé dans un délai de 30 jours dès la notification de la présente décision en déposant au greffe du Tribunal cantonal un mémoire écrit et motivé. La décision objet de l'appel doit être jointe. Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.